

Conseil scientifique éolien en mer Sud-Atlantique

Jeudi 9 octobre 2025

Participants :

Experts du conseil scientifique :

- Jean-Charles Massabuau (SAS molluSCAN-eye)
- Karen Bourgeois (OFB)
- Pierre-Guy Sauriau (retraité du CNRS et du LIENSs à La Rochelle Université)
- Brice Trouillet (Université de Nantes)
- Maxime Leuchtmann (Nature Environnement 17)
- Ludivine Martinez (La Rochelle Université- COHABYS)
- Bruno Deflandre (Université de Bordeaux)
- Olivier Maire (Université de Bordeaux)

Représentants des services et établissements publics de l'État :

- DREAL Nouvelle-Aquitaine : Hélène Chancel-Lesueur, Jonathan Lemeunier, Sandrine Coulaud, Ophélie Durif, Magali Lespilette
- DIRM Sud-Atlantique : Léna Miraux
- DGEC : Margaux Rouchon, Léna Despringhere
- RTE : Gaëlle Chevreau, Hélène Claudel
- DDTM 17 : Géraldine Dubot
- OFB (délégation de façade Sud-atlantique) : Guillaume Paquignon
- Ifremer : Marion Cuif, Laurine Murzereau

Intervenants externes :

- Setec : Yann Patry, Benjamin Folliot

Introduction

Madame Hélène Chancel-Lesueur, directrice adjointe de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, ouvre la séance en excusant Monsieur de préfet de Charente maritime, retenu par d'autres engagements. Elle précise en préambule que les dernières actualités, en particulier l'annonce de l'infructuosité du marché AO7, seront abordées en fin de séance. La première partie de la réunion sera consacrée aux sujets qui n'avaient pas pu être présentés lors du dernier conseil faute de temps. Suivra un exposé des consultations passées et à venir des experts du conseil scientifique. Puis, la DIRM présentera l'avancement de la révision de la stratégie de façade maritime qui arrive à son terme. Un point sera fait sur le fonctionnement du conseil scientifique avec des propositions d'améliorations et une comparaison avec l'organisation des conseils scientifiques des autres façades, en réponse aux demandes formulées lors de la dernière réunion. Elle rappelle l'importance de disposer d'une présidence du conseil scientifique par un expert scientifique et renouvelle l'appel à candidatures, resté vain jusque-là.

Présentation de l'actualité des études nationales conduites dans le cadre de l'Observatoire national éolien en mer (voir présentation jointe) :

Léna Despringhere rappelle les 3 missions assignées à l'observatoire et les études associées :

Mission 1 : Synthèse et valorisation des connaissances existantes	Mission 2 : Acquisition de connaissances nouvelles	Mission 3 : Définition d'une méthodologie nationale scientifique pour l'évaluation et le suivi des impacts environnementaux des parcs
<ul style="list-style-type: none">➤ RETEX international piloté par BIOTOP.➤ Expertise scientifique collective (ESCo) co-portée par Ifremer et CNRS.➤ Etude de valorisation des suivis télemétriques d'oiseaux à l'échelle nationale – Cerema.➤ Alimentation de la page Observatoire du site eoliennesenmer.fr	<p style="text-align: center;">Au total <u>30 projets lancés/financés entre 2022 et 2024 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ 23 projets d'acquisition de connaissances et de données, portés par OFB, Ifremer et FEM.➤ Lancement en 2023 d'un <u>appel à projets de recherche</u>, porté par l'OFB : 7 projets lauréats.	<ul style="list-style-type: none">➤ Démarrage des travaux en 2024 par Ifremer sur ses compartiments d'expertise (habitats benthiques, ichthyofaune, qualité de l'eau et des sédiments).➤ Démarrage des travaux en 2025 par OFB sur les autres compartiments (mammifères marins, avifaune).

La page internet dédiée à l'observatoire a été enrichie de fiches synthétiques descriptives de chacun des projets, des premiers rapports des études, de pages dédiées aux programmes Migratlane et Migralion, d'un accès aux données issues de ces projets et prochainement d'un visualiseur cartographique de ces données.

Parmi les 23 projets d'acquisition de connaissance (hors appel à projets), 3 sont spécifiques à la façade Sud-Atlantique, dont :

- SPEE2 : suivi aérien de la mégafaune marine fréquentant le PNM et la ZPS Pertuis-Rochebonne (fin prévue en 2027) ;
- SUMAC : suivi aérien des Macreuses noires dans le PNM (livrables à venir)

Par ailleurs, plus d'une dizaine de projets concernent plusieurs façades dont SA, notamment :

- MIGRATLANE : caractérisation des flux migratoires et des zones fonctionnelles en mer pour les migrants terrestres et l'avifaune marine (2023-2027) ;
- Model Cet Atlantique : développer des modèles prédictifs de l'abondance et de la distribution des cétacés en Atlantique (2024 – 2027).

Suite au lancement d'un appel à projets en 2023, 7 projets ont été retenus. Parmi eux, 2 projets multi-façades concernent la façade Sud-Atlantique :

- ECHO : étudie les effets du bruit généré par une éolienne flottante sur les mammifères marins et les poissons (2024-2026) ;
- GreyCo : vise à comprendre les interactions entre l'éolien en mer et la connectivité marine de la biodiversité benthique (2025-2028).

Un bilan de l'avancement de l'ensemble des projets de l'observatoire entre 2025 et 2029 est présenté.

Des réflexions sont en cours actuellement sur les évolutions à envisager pour cet observatoire : sa gouvernance, les outils de diffusion/valorisation des résultats, la priorisation des besoins de recherche (notamment à partir des conclusions de l'ESCo)...

- **Échanges :**

Maxime Leuchtmann (Nature Environnement 17) s'interroge sur le peu de résultats sur les chiroptères dans l'étude Retex alors que des données sont disponibles en ligne sur des parcs suédois.

Lena Despringhere (DGEC) indique qu'elle transmet cette remarque à Biotope.

Ludivine Martinez demande si de nouveaux appels à projets vont être lancés par l'Observatoire.

Lena Despringhere (DGEC) indique que cette décision relève du COSTRAT et que l'observatoire attend les résultats de l'ESCo (mars 2026) pour identifier les lacunes de connaissance et les nouveaux domaines à explorer.

Ludivine Martinez indique qu'un lien peut être fait avec les appels d'offre lancés par les agences de l'eau dans le cadre du fonds biodiversité. L'agence de l'eau Seine-Normandie a notamment consulté l'observatoire sur les projets déposés à l'issue de son appel à projet.

[Présentation des 1ers résultats intermédiaires disponibles des études de l'état initial de l'environnement sur les zones Oléron 1 et 2 / Focus sur les chiroptères et petits migrateurs nocturnes \(voir présentation jointe\) :](#)

Benjamin Folliot (SETEC) décrit le protocole utilisé pour étudier les chiroptères et petits migrants nocturnes : des campagnes d'écoute mensuelles (à bimensuelle en période migratoire) sont menées sur 8 stations. Des enregistreurs sont fixés sur le mât du bateau et sur un ballon déployé à 100 m d'altitude pendant 1 à 1h30 sur chaque station. Les enregistrements analysés sur la 1ère année d'étude ont mis en évidence :

- 50 détections de chiroptères de mi-septembre à octobre. La majorité des séquences détectées correspondent à des activités de transit concentrées en début de nuit (21h-23h). Les résultats obtenus convergent avec ceux publiés récemment sur la zone de Dieppe Le Tréport ;
- 13 espèces d'oiseaux identifiées, majoritairement des passereaux, principalement en période de migration post nuptiale (septembre-octobre), entre 1 h et 4 h du matin, dont 75 % à une altitude inférieure à 100 m.

Les résultats partiels du début de la 2ème année d'étude présentés démontrent l'intérêt de mener les études sur 2 ans.

- **Échanges :**

Pierre-Guy Sauriau souligne la nécessité de corrélérer les conditions météos aux observations réalisées, notamment les conditions de vent (pouvant évoluer entre les différentes missions). Un graphique permettrait notamment de visualiser si des corrélations existent et d'estimer les risques de mortalité associés aux éoliennes en fonctionnement. SETEC indique que les conditions de vents varient entre les différentes campagnes mais restent sous la limite de 20 noeuds (vitesse maximale compatible avec le déploiement du ballon). Le ballon ne dispose actuellement pas d'anémomètre. La mesure de vent s'effectue sur le pont du bateau.

Maxime Leuchtmann appuie cette remarque et souligne l'importance de mettre en relation les vitesses de vent et les températures avec les espèces contractées. Ces paramètres n'ont pas été mesurés la 1ère année d'étude mais le sont pour la 2ème année, ce qui permettra de réaliser cette analyse.

Pierre-Guy Sauriau suggère de demander à Méteo France de La Rochelle s'ils disposent des vitesses de vent en fonction de la hauteur aux dates des campagnes en mer successives. Sinon, il existe le modèle AROME de Météo France à données publiques.

Karen Bourgeois souligne l'intérêt de cette étude. Elle interroge SETEC sur les distances limites de détection des oiseaux par rapport aux capteurs et l'influence des conditions de vent sur la capacité de détection des espèces.

Benjamin Folliot répond qu'il n'y a pas de données sur les distances de détection qui dépendent de l'intensité du chant des oiseaux. Les oiseaux à chant puissant se détectent plus loin que ceux qui ont un chant plus discret. Ces derniers peuvent d'ailleurs ne pas être détectées. Il souligne enfin que ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus dans le cadre des protocoles NocMig : les stations d'écoute terrestres situées près de La Rochelle détectent les mêmes espèces, dans des proportions relatives comparables, et mettent en évidence des périodes de pics de détection similaires.

Maxime Leuchtmann précise que de nombreux paramètres influencent la distance de détection : la taille des individus, les fréquences d'émission (les hautes fréquences sont moins bien détectées) et les perturbations météos entraînant un important bruit de fond (humidité, vent). De plus, les membranes des micros, composantes fragiles, peuvent être altérées par les conditions difficiles en mer.

[Annonce des prochaines consultations des membres du Conseil scientifique \(voir présentation jointe\) :](#)

[Consultation sur les protocoles des études d'Etat Initial de l'Environnement \(EIE\) à venir sur la zone « Golfe de Gascogne Sud »](#)

Ophélie Durif explique que la procédure d'attribution du marché des études de l'état initial de l'environnement pour l'AO10, correspondant à la zone Golfe de Gascogne Sud (GGS), est actuellement en cours de finalisation. La désignation du lauréat est imminente. Les dates prévisionnelles de mise à disposition des protocoles révisés seront transmises rapidement suite à la notification du marché.

Le conseil scientifique sera sollicité spécifiquement sur les modifications qui auront été apportées aux protocoles initiaux (et les raisons des adaptations proposées), les protocoles du Cahier des Clauses Techniques Particulières ayant déjà été relus et validés en amont.

La consultation se fera sous forme dématérialisée. De la même manière que pour les consultations précédentes, un tableau sera envoyé pour que chaque scientifique se positionne sur les compartiments qu'il/qu'elle souhaite relire. Les protocoles révisés soumis à relecture seront déposés sur l'espace collaboratif Resana du Conseil Scientifique. Les modalités exactes seront reprécisées par mail. Des réunions spécifiques à certains compartiments pourront être organisées au besoin.

[Consultation sur les protocoles de référence](#)

La DGEC a mandaté l'Ifremer dans le cadre de l'Observatoire national de l'éolien en mer afin d'élaborer des protocoles de référence pour le suivi de l'impact des parcs éoliens en mer posés dans un premier temps (pour la fin 2025), puis flottants dans un second temps (à partir de 2026), sur les compartiments d'expertise de l'institut (ichtyofaune et macrozoobenthos endogé et épigé, qualité de l'eau et des sédiments, phytoplancton).

Margaux Rouchon indique que le même travail sera réalisé pour les autres compartiments dans un second temps. La DGEC a commandé la rédaction du protocole de référence « Mégafaune » à l'OFB (livraison prévue en juin 2026) et recherche un prestataire pour la rédaction du protocole « Chiroptères ». Elle a notamment pré-identifié M. Leuchtmann, C. Kerbiriou du MNHN, et le coordinateur du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères. M. Leuchtmann propose de relayer cette demande auprès de son réseau.

Marion Cuif explique que ce travail d'élaboration de protocoles de référence répond au besoin d'établir un cadre commun pour harmoniser la collecte, l'analyse, la bancarisation et la mise à disposition des données des études environnementales, sur les différentes façades. En améliorant la cohérence des suivis environnementaux entre projets, ces protocoles standardisés permettront de réaliser des inter-comparaisons, d'évaluer les effets à l'échelle des écosystèmes et les effets cumulés des parcs. Ces protocoles concernent chaque phase de développement des parcs éoliens, de l'état initial au démantèlement, et portent sur le plan et les techniques d'échantillonnages jusqu'aux analyses à réaliser.

La DGEC prévoit de consulter les conseils scientifiques, les services instructeurs et les représentants de la filière éolienne en mer sur ces projets de protocole. L'Ifremer prévoit un envoi de ces projets pour consultation aux CS de façades et CS ONEM le 15/10/2025 pour un retour attendu 2ème quinzaine de novembre. Sandrine Coulaud précise que les documents seront déposés sur la plateforme collaborative du Conseil Scientifique (RESANA) et que les experts pourront y déposer leur avis.

Marion Cuif évoque en parallèle le projet DATAEMR (2024-2028) pour la bancarisation et la mise à disposition des données issues des suivis environnementaux des parcs, en vue de leur valorisation.

- **Échanges :**

Hélène Claudel indique que les protocoles doivent être dimensionnés au regard des exigences du code de l'environnement et proportionnés aux enjeux des projets. Elle s'interroge sur la nécessité de justifier le non-respect des protocoles de référence si les enjeux ne le justifient pas.

Marion Cuif répond que ces protocoles constituent une trame que les développeurs pourront adapter aux caractéristiques de leurs projets et aux niveaux d'enjeux associés. Les écarts aux protocoles de référence seront justifiés dans l'étude d'impact.

Yann Patry demande si l'Ifremer prévoit de produire un protocole de référence pour le zooplancton, compartiment sur lequel les experts sont rares et peu disponibles.

Marion Cuif confirme que ce compartiment fera également l'objet d'un protocole de référence qui sera fourni plus tard. Elle suggère à SETEC de se rapprocher de Christine Dupuy (christine.dupuy@univ-lr.fr). Pierre-Guy Sauriau a relayé par mail à C. Dupuy la demande de SETEC avec mentions des publications sur le zooscan.

Maxime Leuchtmann demande s'il y aura un cadre réglementaire auquel les exploitants seront tenus de se soumettre pour le suivi des mortalités en mer, fondamental pour l'évaluation des impacts.

Margaux Rouchon répond que ce sujet n'a pas été prévu dans les protocoles de référence.

Pierre-Guy Sauriau souhaiterait que les protocoles de référence cadrent également les formats de présentation des rapports d'études, avec les informations devant y figurer, notamment concernant les références bibliographiques. Les protocoles de référence proposés précisent les éléments devant faire l'objet des études et devant apparaître dans les livrables sans recommandation particulière sur la forme. Cette remarque pourra faire partie des retours sur les protocoles de référence.

Pierre-Guy Sauriau s'interroge sur le délai contraint des retours de cette consultation alors que le protocole « Mégafaune » ne sera produit par l'OFB qu'en juin 2026.

Margaux Rouchon explique que ce délai s'inscrit dans le calendrier fixé par la DGEC. L'OFB, actuellement mobilisé sur la production des protocoles de la DCSMM, n'est malheureusement pas en mesure de produire le protocole de référence « Mégafaune » dans les temps impartis par la DGEC.

[Retour sur les dernières consultations des membres du Conseil scientifique \(voir présentation jointe\) :](#)

[Enjeux de la zone Golfe de Gascogne Nord à prendre en compte dans le cadre des travaux menés pour sa réduction](#)

Sandrine Coulaud rappelle brièvement le contexte de cette sollicitation : La zone « Golfe de Gascogne Nord » (GGN), issue de la décision ministérielle du 17 octobre 2024, doit être réduite à une surface de 250 km² à l'issue d'une analyse complémentaire destinée à limiter au maximum les impacts, à la fois sur la pêche et sur les enjeux environnementaux. Une première analyse, réalisée par un stagiaire (Arthur Delage), s'appuyant sur les ressources déjà disponibles sur GéoLittoral (<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>) et les données issues de plusieurs programmes d'inventaires, a été présentée au GT « environnement » et adressée aux membres du Conseil scientifique.

Un seul expert a émis un avis : Pierre-Guy Sauriau indique que les dernières données des campagnes EVHOE ne couvrent que le nord de la zone « GGN », ne permettant pas une analyse complète des enjeux sur l'ensemble de son périmètre. L'échelle des campagnes n'est donc pas assez fine pour répondre à la question posée. La modélisation réalisée par l'Ifremer à partir du krigage des données issues de plusieurs campagnes halieutiques n'est pas satisfaisante, et les données brutes insuffisantes pour conclure sur les enjeux. Les données de Glémarec (1970) couvrent bien l'ensemble de la zone, mais sont trop anciennes pour être utilisées. La dérive de la température des eaux de surface et de fond observées dans le golfe de Gascogne depuis les années 1970, laisse en effet supposer des remaniements majeurs dans les cortèges faunistiques (facilitation des espèces eurythermes, disparition des espèces à répartition plus boréale). Par ailleurs, le chalutage engendre une érosion des sédiments et impacte la structure des réseaux trophiques, conduisant également à une évolution des habitats benthiques depuis 1970. Les données disponibles sur la macrofaune benthique ne permettent donc pas de poser un diagnostic aussi fin sur le plan géographique. Seuls de nouveaux échantillonnages en grille régulière de stations (hydrologie, sédiment, faune et habitats) le permettraient.

- Échanges :

Bruno Deflandre confirme que l'eau du golfe de Gascogne a atteint des températures records en 2024, avec d'importantes conséquences sur les communautés benthiques. La désoxygénation qui en découle a atteint jusqu'à – 50 % dans les eaux de fond. Ces nouvelles conditions modifient la structure des communautés benthiques. On trouve notamment de plus en plus d'ophiures, caractéristiques des environnements stressants.

Pierre-Guy Sauriau demande sur quels compartiments l'analyse serait priorisée.

Jonathan Lemeunier indique que d'autres compartiments sont étudiés pour la construction des scénarios, avec une priorité donnée à l'avifaune. Les mammifères marins semblent présents plus au large et seraient principalement impactés en phase travaux.

La question des impacts différenciés entre technologie « flottante » et « posée », est abordée. Une attention particulière est apportée au benthos, car la technologie flottante (envisagée sur les 3 zones « GGS », « GGN » et « GGO ») pourrait engendrer des contraintes supplémentaires sur les fonds (par abrasion). Pierre-Guy Sauriau suggère un impact du mouvement des câbles sur toutes les espèces de la colonne d'eau.

Yann Patry suggère d'utiliser les données du projet GILA qui sont en cours de collecte à proximité immédiate de la zone GGN/GGS. Ces données pourront apporter un premier éclairage sur les espèces présentes.

Pierre-Guy Sauriau indique par ailleurs que l'IFREMER a mis à disposition de nouveaux modèles d'habitat qui pourraient être testés dans le cadre de l'analyse des enjeux de la zone GGN. Il propose de réaliser cette analyse d'ici la fin 2025.

Jean-Charles Massabuau souligne l'importance de prendre en considération la pollution sonore et son impact sur les poissons et invertébrés. Les chaînes constituent notamment des émetteurs de sons en mer.

Hélène Claudel précise que des mesures de bruit ambiant sont réalisées dans les études d'état initial.

Yann Patry confirme que les études permettent à la fois de mesurer le bruit ambiant et les sons émis par les mammifères marins.

Projet CALHAMAR

Sandrine Coulaud rappelle l'objet de cette sollicitation de l'OFB sur un projet de cartographie des habitats benthiques sur les 4 façades métropolitaines en lien avec le développement des parcs éoliens en mer. Ce projet comportait un état de l'art des connaissances et des propositions de stratégie de campagnes d'acquisition en mer. Il est candidat à un appel

à projet de l'observatoire de l'éolien en mer (ONEM). Le conseil scientifique a été sollicité fin juin 2025. Une seule contribution (de Monsieur Sauriau) a été reçue.

Concernant l'état des connaissances, Pierre-Guy Sauriau a demandé de compléter avec les données historiques de Le Danois et Glémarec, et conseillé de contacter le groupe SNO BenthOBS. Il déplore l'absence de prise en compte de la dérive climatique. Sur la stratégie d'acquisition, il recommande de veiller à la bonne articulation avec les études environnementales menées par l'État, de privilégier une approche multidisciplinaire, de caractériser les habitats marins physiques selon un gradient d'étagement climatique et de mettre en place un échantillonnage stratifié en fonction des types sédimentaires.

Un retour sera demandé à l'OFB sur la prise en compte des contributions des CS dans leur projet.

Finalisation de la mise à jour de la Stratégie de Façade Maritime (SFM) (Voir présentation jointe)

Léna Miraux présente les principales évolutions de cette stratégie entre 1er et 2nd cycles, notamment l'intégration des éléments de planification de l'éolien en mer et de la protection forte. Elle inclut également les retombées socio-économiques et l'adaptation des infrastructures portuaires associées au développement des EMR.

L'adoption du document est prévue en novembre prochain en Conseil Maritime de Façade. Cette adoption finale succède à plusieurs étapes de consultation : une saisine de l'Autorité environnementale (IGEDD) et une consultation du public, des pays voisins et des instances réglementaires, suivies d'une analyse des contributions et amendements demandés. Les principales contributions relatives à l'éolien en mer sont présentées.

Actualité sur les appels d'offre et points divers (voir présentation jointe) :

Jonathan Lemeunier présente les dernières actualités sur les appels d'offre.

L'appel d'offres n°7, concernant le parc Oléron 1, a été déclaré infructueux fin septembre, faute d'offre déposée. Il s'agit d'une situation inédite en France, mais 3 autres appels d'offres ont été déclarés infructueux ces dernières années en Europe. L'ambition de développement de l'éolien en mer en Sud-Atlantique est maintenue mais des décisions sont attendues du Gouvernement quant aux suites de ce résultat. La Commission de régulation de l'Énergie (CRE), chargée de l'analyse des offres, a établi un bilan des raisons de cette infructuosité pour en tirer des enseignements pour les futurs appels d'offres. La hausse récente et significative des coûts d'investissement, les conditions de raccordement, les délais entre la remise des offres et le bouclage financier, les incertitudes sur les coûts générés par les contraintes militaires et environnementales et les risques associés aux conditions de site propres à la zone (bathymétrie, contraintes météo-océaniques, vent...) sont notamment pointés.

Le parc Oléron 2 a été retiré de l'AO9 du fait d'incertitudes concernant le calendrier de raccordement. Le lancement de l'AO10 est quant à lui prévu début 2026.

Pour la zone GGN, les travaux sur la réduction de la zone se poursuivent, en concertation avec les groupes de travail « Pêche », « Environnement » et « acteurs socio-économiques ».

Échanges : Voir le § Retour sur les dernières consultations des membres du Conseil scientifique / Enjeux de la zone Golfe de Gascogne Nord ».

Fonctionnement du Conseil scientifique (voir présentation jointe) :

• Propositions de modifications des modalités de réunion

Sandrine Coulaud présente les nouvelles modalités de fonctionnement du conseil scientifique proposées en vue d'améliorer la participation des experts :

– mise en place d'une plateforme collaborative RESANA pour partager les comptes rendus de réunion et diaporamas, les documents soumis à l'avis du CS et les avis des experts :

<https://resana.numerique.gouv.fr/public/perimetre/consulter/96810>

– planification des réunions en début d'année, en visant 3 réunions/an à partir de 2026. Un ajustement de ce nombre restera possible en fonction de l'actualité. Ces réunions seront planifiées en évitant autant que possible les dates de réunions susceptibles de mobiliser certains membres (CSRPN, conseil de gestion du PNM...).

- allégement des ordres du jour pour des réunions plus courtes (2 heures maxi). Si l'actualité nécessite un temps de réunion plus long, l'ordre du jour sera organisé de manière à limiter à 2 h la mobilisation de chacun des membres concernés par un sujet.
- envoi des documents préparatoires aux membres en amont des réunions, quand c'est possible.

- **Comparaison du fonctionnement des différents conseils scientifiques des autres façades**

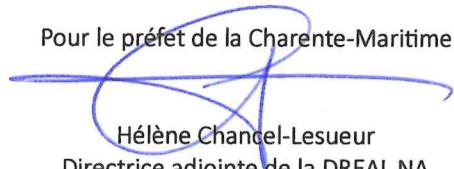
Sandrine Coulaud présente un tableau comparatif des fonctionnements des différents conseils scientifiques des autres façades réalisé par la secrétaire du CS NAMO. Les modalités de fonctionnement sont assez semblables. Néanmoins la mise en place des parcs éoliens est beaucoup plus avancée sur les autres façades, se traduisant par quelques adaptations (notamment des restrictions de diffusion des comptes rendus imposées par le secret industriel).

Hélène Chancel-Lesueur sollicite de nouveau des candidatures pour la présidence du conseil scientifique auprès des membres en séance. Aucune candidature n'est proposée.

Conclusion

Madame Chancel-Lesueur remercie les participants et les intervenants et lève la séance.

Pour le préfet de la Charente-Maritime



Hélène Chancel-Lesueur
Directrice adjointe de la DREAL NA

